

Info en +

Les communes de **Villard-Bonnot** et **Froges** vous proposent une collecte tous les 2 mois uniquement sur appel et réservation.

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

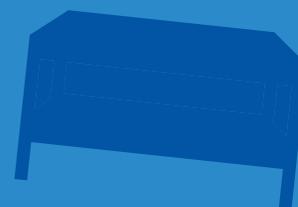


www.le-gresivaudan.fr/depotssauvages



Vous vous séparez d'un objet ?

Donnez-lui une seconde vie,
réparez-le ou amenez-le à la déchetterie



www.le-gresivaudan.fr

Toutes les infos
ici →



Il est en bon état

Donnez-lui une seconde vie

Ressourcerie

Emmaüs Le Versoud

304 Rue Henri Giraud
38420 Le Versoud

Ouvert aux dons
du mardi au samedi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30

Applications de dons

www.donnons.org

www.recupe.net

Ce que vous n'utilisez plus
intéressera toujours
quelqu'un !

Les personnes intéressées
peuvent venir chercher
votre objet à votre domicile
ou à proximité.

D'autres idées pour donner une seconde vie à vos objets :

www.le-gresivaudan.fr/secondevie

Il n'est plus en bon état

Réparez-le avant de jeter



Repair Café Crolles – Grésivaudan
situé dans la déchetterie de Crolles

Permanence tous les jeudis de 15h à 21h sur inscription.



En cas d'achat d'un meuble ou équipement électroménager neuf,
le vendeur a une obligation de reprise de votre ancien équipement
(valable en magasins et en livraison) !

S'il n'est pas réparable

Jetez-le à la déchetterie

À moins de 10 min de
chez vous, les déchetteries
du territoire vous accueillent
tous les jours de 8h15 à 17h45
(sauf jours fériés).

→ **Déchetterie de Saint-Ismier**
Chemin de Vergibillon
38330 Saint-Ismier

→ **Déchetterie de Crolles**
47 Rue des Frères Montgolfier
38920 Crolles

Tout dépôt sauvage dégrade l'image du quartier et peut faire l'objet
d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € (Code pénal art. R.635-8)